



## **Parlons vélo - municipales mars 2020**

### 52 propositions pour la ville de Châteaubriant



Compte tenu de ces 2 constats issus du PGD municipal :

- 70 % des actifs castelbriantais travaillent sur la commune.
- Les déplacements majoritaires sont courts (souvent moins de 5km) donc favorables à des déplacements non motorisés.

Nous proposons un plan-vélo ambitieux faisant écho aux enjeux environnementaux, sanitaires et sociaux auxquels il est urgent de faire face

## Mise en place d'un plan piétons / vélo ambitieux, financé et totalement concerté dès le début de mandat

1. **En tant que ville centre de notre communauté de communes**, dès le début de mandat, mettre en place **un plan vélo local ambitieux, financé, totalement concerté, et dimensionné pour le futur et l'objectif de 10 %** de part modale à conquérir sur celle de la voiture, qui inclut un réseau express Vélo, un maillage optimum du territoire et induit la construction d'un vrai système vélo. Il sera accompagné par :
  - Un comité de suivi spécifique se réunissant au moins 4 fois par an (associations, expert extérieur, universitaires,...).
  - Une charte de qualité des aménagements cyclables.
  - Un budget cohérent avec l'objectif de part modale, soit au moins 7,7 euros par habitant, qui correspond à la moyenne que les villes de moins de 50 000 habitants attribuent au vélo.
  - Une incitation à pratiquer la marche ou le vélo, dès que les distances le permettent.

Il devra être éclairé par :

- Un suivi régulier des signalements effectués par les usagers piétons et cyclistes.
- Les analyses et la cartographie du Baromètre des Villes Cyclables (éditions biennales).

Il induira :

- La structuration d'un vrai « système vélo ».
  - La mise en œuvre d'une application telle que « Vigilo » à Nantes.
  - La diffusion d'une forte culture vélo.
  - La légitimation.
2. Désigner un ou une adjoint-e aux mobilités actives (de préférence usager du vélo au quotidien), en lien avec un ou une responsable technique (madame ou monsieur vélo) qui soit reconnu-e-, légitime, constructif-ve- et à l'écoute des experts d'usage, tenant compte des avis associatifs et mettre en place une équipe vélo renforcée. Un comité vélo/piétons régulier (experts d'usage associatifs) qui devrait se réunir **tous les 2 mois, soit 5 à 6 fois par an** pour traiter toutes les remontées, les signalements opérés par le biais du site internet de notre association entre autres, les solutions et réponses à apporter, les consultations en amont des projets, etc.
  3. Former l'ensemble des techniciens, en lien avec le vélo, aux spécificités de ce mode de déplacement. Inciter ces agents à se déplacer à vélo et réaliser des sorties techniques avec Véli-Vélo, dès que nécessaire.
  4. Lors de nouveaux projets d'aménagements et/ou de restructuration/requalification de voirie, faire le choix de cabinets d'études, architectes, aménageurs, urbanistes sensibilisés à la culture vélo et à l'intégration systématique du vélo à part entière dans tous les dossiers en minorant la place de la voiture.

## ***Construire une ville agréable à vivre pour tous***

5. Dans le cadre du Plan Global de Déplacement, réaliser une **hiérarchisation** des différents axes : les axes structurants, les axes secondaires et les axes de liaisons en précisant leur définition clairement, afin d'établir un plan pour la mise en place d'un schéma directeur vélo/piétons, avec un réel maillage du territoire. Celui-ci comportera des aménagements cyclables continus (pistes et bandes cyclables). Pour les piétons, mise aux normes de tous les trottoirs et traversées piétonnes, PMR, en coordination avec les associations.
6. Supprimer le trafic de transit dans tous les quartiers ou rues résidentiels. Créer des vélorues, des rues à vivre, des rues où la circulation des véhicules motorisés est interdite sauf aux riverains (Exemple : rue de Condé)
7. Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes, mettre en œuvre le dispositif d'éco-mobilité scolaire en développant des aménagements cyclables sécurisés dans un rayon minimum de 1 km de l'école.
8. Aménager et sécuriser les voies d'accès à tous les établissements sportifs et de loisirs pour les cyclistes et les piétons (Ex : gymnase Guy Moquet)
9. Mettre en place en ville des zones piétonnes, des zones de rencontre, en plus ou à la place des zones 30, afin de favoriser un environnement apaisé, propice aux déplacements à pied et à vélo, aux rencontres.

## ***Développer un réseau cyclable cohérent***

10. Proposer un réseau cyclable à haut niveau de service, sans coupure et sans perdre la priorité vélo : « **Réseau express vélo** » pouvant intégrer le **Plan Global de Déplacement intercommunal**, permettant de rouler régulièrement à 25 km/h. Ce réseau devra intégrer la création de pistes cyclables le long des rocade et assurer une circulation prioritaire pour les vélos, ainsi que sur des trajectoires pénétrantes vers le centre-ville ou inter-quartiers. Il devra intégrer la création de passerelles au niveau des voies de chemin de fer (accès à la gare depuis Renac à pied ou à vélo), des cours d'eau (Ex : franchissement de la Chère au niveau de la rue des Lilas vers la rue Eugène Rivière)
11. Dès que l'emprise le permet, développer des pistes cyclables d'une largeur minimum de 2 m par sens de circulation, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation, et rendant les cyclistes prioritaires dans la majorité des cas, en organisant la synchronisation des feux favorablement aux cyclistes et en supprimant les stationnements automobiles en épi.
12. Mettre en place un jalonnement pour les déplacements à pied ou à vélo pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : écoles, collèges, lycées, gare, commerces, loisirs, équipements municipaux, théâtre, piscines, stades, etc. S'appliquer à les rendre visibles, lisibles, bien identifiables par tous les usagers, si possible de couleur en s'attardant principalement sur les débuts de voie, les traversées par une couleur visible et différente du bitume (type corail par exemple). Etablir une carte de ces aménagements et itinéraires pour piétons et cyclistes

## Aménagements

13. Appliquer systématiquement la loi obligeant à mettre en place des aménagements cyclables lors de chaque création ou rénovation de voirie<sup>1</sup>
14. Mettre tous les sens uniques limités à 30 km/h en double sens cyclable, conformément à la loi<sup>2</sup>
15. Aménager des sas cyclables à tous les carrefours équipés de feux tricolores<sup>3</sup>
16. Aménager des tourne à droite pour les vélos aux stops, en prenant soin de bien les signaler, supprimer du stationnement si besoin pour donner de la visibilité ou réaliser des îlots de mise en sécurité.
17. Aménager des cédez-le-passage cycliste au feu rouge, comme la loi l'autorise depuis 2012<sup>4</sup>
18. Ré-évaluer la circulation des piétons et des cyclistes sur les ronds-points actuels et la prévoir en amont de la construction de nouveaux aménagements giratoires, afin que ces usagers se sentent plus en sécurité
19. Créer systématiquement des "bypass" vélo sur les chicanes, dos d'âne et autres rétrécissements de voirie (destinés à réduire la vitesse des véhicules motorisés) afin d'améliorer le confort et la sécurité des cyclistes qui, eux ne seront pas ralentis en côte et d'éliminer le risque d'accident lié au rabattement des voitures sur les cyclistes pour pouvoir "passer" en premier.
20. Appliquer au plus vite l'interdiction du stationnement automobile à moins de 5 m avant les passages piétons pour améliorer la visibilité entre piétons et conducteurs. Envisager la pose d'appuis vélos dans cet espace libéré.
21. Réaliser en collaboration avec la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, le département, les services techniques des autres communes et les associations un référentiel technique pour les aménagements cyclables et piétons. Le document peut s'inspirer du guide de l'association Paris en Selle<sup>5</sup> ou du guide du Grand Lyon<sup>6</sup>. Le but est que le territoire soit équipé d'aménagements homogènes, lisibles et sûrs.

*Pour plus de détails, voir la série de fiches sur les aménagements cyclables et piétons réalisée par le Cerema<sup>7</sup>.*

---

1 [https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=487622850355E585D402BE417445C436.tplgfr24s\\_2?idArticle=LEGIARTI000039784686&cidTexte=LEGITEXT000006074220&categorieLien=id&dateTexte=](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=487622850355E585D402BE417445C436.tplgfr24s_2?idArticle=LEGIARTI000039784686&cidTexte=LEGITEXT000006074220&categorieLien=id&dateTexte=)

2 [http://voiriepour tous.cerema.fr/IMG/pdf/5\\_-Le\\_double\\_sens\\_cyclable\\_cle121cfa.pdf](http://voiriepour tous.cerema.fr/IMG/pdf/5_-Le_double_sens_cyclable_cle121cfa.pdf)

3 [https://fr.wikipedia.org/wiki/Sas\\_v%C3%A9lo](https://fr.wikipedia.org/wiki/Sas_v%C3%A9lo)

4 [https://fr.wikipedia.org/wiki/C%C3%A9dez-le-passage\\_cycliste\\_au\\_feu](https://fr.wikipedia.org/wiki/C%C3%A9dez-le-passage_cycliste_au_feu)

5 <https://parisenselle.fr/guide-amenagements-cyclables-paris-en-selle/>

6 [https://www.grandlyon.com/fileadmin/user\\_upload/media/pdf/voirie/20190621\\_guide-amenagement-cyclable.pdf](https://www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/media/pdf/voirie/20190621_guide-amenagement-cyclable.pdf)

7 <https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique/general?keyword=v%C3%A9lo>

## **Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo**

### ***Enjeu stationnement***

22. Evaluer l'utilisation qui est faite des appuis-vélos existants : lieux, nombre. Installer des arceaux à proximité immédiate des entrées des commerces et services, des équipements publics...
23. Pour les lieux où le stationnement dure plusieurs heures (écoles, transports publics, parkings autos susceptibles d'être des points de rencontre pour covoiturage, exemple parking Place Charles De Gaulle, Radevormwald), des stationnements couverts sont nécessaires.
24. Prévoir dans le règlement du PLU un nombre minimum de places de stationnement vélo dans les immeubles d'habitation et de bureaux, conformément à la loi<sup>8</sup>, facilement accessibles, et équipées de dispositifs permettant d'attacher le cadre et une roue

**L'objectif est qu'il soit toujours plus simple d'accéder à son vélo qu'à sa voiture.**

### ***Enjeu "incitation à l'achat", lutte contre le vol, services vélo***

25. Compléter l'offre de location de Vélo à Assistance Electrique avec des vélos classiques, des vélos cargos, des vélos pliants, des vélos avec sièges bébés, remorques...
26. Financer des campagnes de gravage de vélos « bicycode », en lien avec l'opérateur de gravage local Véli-Vélo.
27. Faire une place au vélo dans la maison des mobilités : installation d'une pompe à disposition du public, station d'auto réparation, point infos vélo.
28. Augmenter le soutien aux associations de personnes en situation de handicap, de piétons et cyclistes et mettre des locaux adaptés et suffisants à disposition de ces associations.

## **Promouvoir une culture vélo à Châteaubriant et la Communauté de Communes.**

### ***Apprentissage de la mobilité à vélo***

29. Mettre en place le programme national "Savoir Rouler à Vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo. Encourager les enfants à venir à l'école, à pied ou à vélo, afin qu'ils apprennent également comment circuler dans le trafic.
30. Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.
31. Organiser des Pédibus et des Vélobus pour les écoles.
32. Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à tous dans les parcs et lieux publics pour permettre l'apprentissage du vélo en toute autonomie.
33. Créer une piste d'éducation routière fixe, à l'instar de celle qui est mise en œuvre

---

8 <http://www.architectes.org/actualites/nouvelles-regles-pour-les-vehicules-electriques-et-les-velos-dans-le-neuf>

par la municipalité à plusieurs reprises dans l'année sur la Place Ernest Bréant, accessible également aux classes avec leurs enseignants, pour généraliser plus rapidement le Savoir rouler.

34. Promouvoir l'apprentissage du vélo chez les adultes, remise en selle...

### **Exemplarité**

35. Mettre des vélos de service à la disposition des administrations et des élus, à la place des voitures de service (quand c'est possible)
36. Inciter les élus et fonctionnaires, à utiliser la marche et le vélo dans leurs déplacements professionnels de moins de 3 km.
37. Équiper tous les services municipaux d'une flotte de vélos de service et de vélo-cargos pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, entretien voirie et toutes formes de déplacement s'y prêtant).
38. Sensibiliser les agents au strict respect du code de la route et donc des aménagements cyclables et piétons.
39. Verser le forfait mobilité prévue par la Loi d'Orientation sur les Mobilités (LOM) à tous les agents de la municipalité qui viennent au travail à vélo dès 2020 et inciter l'ensemble des communes à le proposer aux agents municipaux<sup>9</sup>.
40. S'engager sur une tolérance zéro envers le stationnement illicite récurrent dont les bandes cyclables et les trottoirs, le stationnement longitudinal non respecté, et le débordement dans les bandes cyclables par tous les moyens appropriés. Sensibiliser la population et la police municipale à cette problématique

### **Communication**

41. Mettre en place une large campagne de promotion des Modes Actifs de Déplacement : à pied, à vélo... dans les communications municipales et intercommunales (bulletin, site internet, affichage, etc...)
42. Créer un événement « Faites du vélo », le 1er dimanche de juin, à l'échelle intercommunale, dans un réel partenariat entre toutes les communes, les associations, écoles, clubs sportifs...
43. Soutenir fortement le challenge « Allons-y à pied ou à vélo », afin qu'il puisse être déployé au niveau municipal et intercommunal.
44. A l'occasion de la semaine de la courtoisie, lancer un plan de communication et d'actions orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo), battre en brèche les idées reçues et lutter contre la violence routière.
45. Apposer à l'arrière de chaque véhicule communal ou communautaire un rappel type « *Je respecte le code de la route, je protège les piétons et les cyclistes* » (rappel de l'engagement du conducteur et message aux autres usagers). Peut être décliné en une série de messages ciblés sur par exemple passages piétons, sas vélo, bandes cyclables, trottoirs, etc.
46. Inciter progressivement à l'éco-mobilité, tous les organisateurs d'événements du territoire avec des mesures d'accompagnement subventionnées.
47. Inviter les associations de piétons et cyclistes, à la réception de bienvenue des nouveaux habitants, en début d'année en mairie.
48. Faire la promotion du forfait mobilité auprès des employeurs du secteur privé.

---

9 <https://www.isabelleetlelo.fr/2019/06/13/likv-remplacee-par-un-forfait-mobilite-dite-durable/>

## Coordination et financement

49. Intervenir auprès de la Communauté de Communes pour qu'un ambitieux plan vélo soit mis en place à l'échelle du territoire, avec un schéma d'aménagement global ambitieux et un fonds de soutien pour les réalisations des communes, conditionné à des règles de qualité des aménagements (par exemple en conformité au document demandé au point 21)
50. Agir auprès du département pour que soient mis en place des aménagements piétons et cyclables sur les axes départementaux, en particulier au niveau des points noirs.
51. Fixer des objectifs en termes de part modale des déplacements à vélo, et mesurer l'évolution de cette part modale en effectuant des comptages réguliers.
52. Profiter des expériences d'autres communes et se former à ces problématiques en adhérant par exemple au club des villes et territoires cyclables<sup>10</sup>

**Contact** : Véli-Vélo  
[contact@veli-velo.fr](mailto:contact@veli-velo.fr)

---

<sup>10</sup> <http://www.villes-cyclables.org/>  
[http://www.villes-cyclables.org/modules/kameleon/upload/2016\\_rapport\\_observatoire\\_cvtc\\_vf\\_2.pdf](http://www.villes-cyclables.org/modules/kameleon/upload/2016_rapport_observatoire_cvtc_vf_2.pdf)